

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 18 JANVIER 2013

DECISION

Numéro 13 – 01 – 004

PRESENTS : Madame Nadia SEMACHE ; Messieurs Monsieur Jean-Paul BURDIN ; André CELLIER ; Claude GIRAUD ; Bernard PHILIBERT.

Décision 4 : Avenant au marché de maintenance des installations de chauffage et de climatisation – Lot n° 2 « divers centres du SDIS 42 ».

L'avenant proposé a pour objet la prise en compte des installations de chauffage et de climatisation dans les nouveaux centres d'incendie et de secours tels que Saint Pierre de Bœuf, Chavanay, Saint Just en Chevalet et Saint-Just Saint-Rambert. Il permet également d'intégrer des modifications sur les équipements installés au sein des casernes de Saint Martin Lestra, Saint Martin la Plaine, Régny, Périgneux et Saint Maurice en Gourgois.

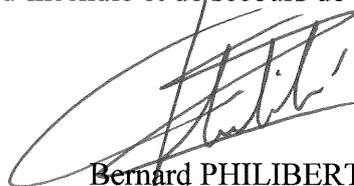
Le montant de la plus-value étant de 1 375 € HT et celui de la moins value s'élevant à 823 € HT ; le montant de la plus value globale est de 552 € HT (soit 1,91 % du marché de base). Le nouveau montant du marché serait ainsi porté à 35 187, 51 € TTC.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique : Le bureau approuve l'avenant relatif au marché de maintenance des installations de chauffage et de climatisation – Lot n° 2 « divers centres du SDIS 42 » et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé certifié exécutoire

AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2011PF06 Réception par le Préfet le 28/01/2013 **LOT n° 2**

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire **EXE4**

- **Etablissement public :** Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE
sis 8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- **Titulaire du marché :** COFELY Agence Loire Porte du Sud - La Provende – BP 90027
42390 VILLARS

B. Identification du marché **EXE4**

- **Objet du marché initial:** Maintenance des installations de chauffage et de climatisation
- **Numéro de lot et objet:** LOT : 2 – Divers Centres du SDIS 42
- **Date de signature du marché :** 9 novembre 2011
- **Montant initial du marché :** 28 869,00 € HT – 34 527,32 € TTC

C. Avenants précédemment contractés **EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Néant				

D. Objet et nature de l'avenant **EXE4**

Cet avenant a pour objet la prise en compte des installations dans les nouveaux CIS :

- St Pierre de Bœuf, Chavanay, St Just en Chevalet et St Just St Rambert.

et des modifications intervenues dans certains CIS du département :

- Saint Martin Lestra, St Martin la Plaine, Régnay, Périgneux et St Maurice en Gourgais.

Le montant de la moins-value s'élève à 823 € HT et de la plus-value à 1 375 € HT soit un avenant de 552 € HT qui représente 1.91 % du montant du marché.

E. Montant de l'avenant **EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus	1	552,00€ HT – 660,19 € TTC	1,91 %	29 421,00 € HT – 35 187,51 € TTC

Accusé certifié exécutoire

AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2011PF06 - LOT n° 2

Réception par le préfet le 26/01/2013

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne , le

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

GDF SUEZ ES - COFELY SERVICES
AGENCE LOIRE Porte du Sud
La Provende - BP 90027
42390 VILLARS
Tél. 33(0)4 77 91 02 00 - Fax 33(0)4 77 93 15 62
SA au capital de 695 855 472 euros - 552 046 955 RCS NANTERRE

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

, le

Le titulaire,
(signature)